

De la part et avec les compléments de

Charles Millon
Ministre de la Défense

Dossier d'information
concernant la reprise
des essais nucléaires

1995



SOMMAIRE

1ère partie : Les essais

1. HISTORIQUE
2. NEGOCIATIONS INTERNATIONALES ET ARMEMENTS NUCLEAIRES
3. LA VOLONTE DE TRANSPARENCE CONCERNANT LES ESSAIS
4. LA SECURITE SUR LE SITE
5. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
6. QU'EST-CE QU'UN ESSAI ?
7. COMMENT SE REALISE UN ESSAI NUCLEAIRE ?
8. LA SIMULATION ET LE PROGRAMME PALEN
9. ASPECTS TECHNIQUES DES ESSAIS SOUTERRAINS
10. INVENTAIRE DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANCAIS
11. CARTES

2ème partie : Argumentaire Confidentiel

1. POURQUOI REPRENDRE LES ESSAIS ?
2. POURQUOI UNE DECISION AUSSI RAPIDE ?
3. POURQUOI REPRENDRE LES ESSAIS ALORS QUE D'AUTRES CONTINUENT D'OBSERVER UN MORATOIRE ?
4. POURQUOI VOUS AUTORISEZ-VOUS CE QUE VOUS VOULEZ INTERDIRE AUX AUTRES ?
5. POURQUOI N'AURAIT-ON PU POURSUIVRE LA SUSPENSION DES ESSAIS ?
6. EST-CE VOTRE DERNIERE CAMPAGNE ?
7. 7 FICHES ANNEXES
8. SYNTHESE DE L'ARGUMENTAIRE

3ème partie : Missions à Mururoa

1. MISSION DES SCIENTIFIQUES FRANÇAIS PRESIDEE PAR MONSIEUR HAROUN TAZIEFF
2. MISSION DES SCIENTIFIQUES ETRANGERS
3. MISSION DU COMMANDANT J.Y COUSTEAU
4. IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES ARMEES ET DU C.E.A POUR LA POLYNESIE FRANÇAISE

2 EME PARTIE : ARGUMENTAIRE CONFIDENTIEL

1. POURQUOI REPRENDRE LES ESSAIS ?
2. POURQUOI UNE DECISION AUSSI RAPIDE ?
3. POURQUOI REPRENDRE LES ESSAIS ALORS QUE D'AUTRES CONTINUENT D'OBSERVER UN MORATOIRE ?
4. POURQUOI VOUS AUTORISEZ-VOUS CE QUE VOUS VOULEZ INTERDIRE AUX AUTRES ?
5. POURQUOI N'AURAIT-ON PU POURSUIVRE LA SUSPENSION DES ESSAIS ?
6. EST-CE VOTRE DERNIERE CAMPAGNE ?
7. 7 FICHES ANNEXES
8. SYNTHESE DE L'ARGUMENTAIRE

SOMMAIRE

- I. Pourquoi reprendre les essais ?
- II. Pourquoi une décision aussi rapide ?
- III. Pourquoi reprendre les essais alors que d'autres continuent d'observer un moratoire ?
- IV. Pourquoi vous autorisez-vous ce que vous voulez interdire aux autres ?
- V. Pourquoi n'aurait-on pu poursuivre la suspension des essais ?
- VI. Est-ce votre dernière campagne ?

*

Fiche annexe n°1:

Questions relatives à l'impact de la décision française sur l'environnement international.

- 1) La reprise des essais ne sacrifie-t-elle pas aux avis des experts militaires au détriment des considérations de politique étrangère ?
- 1bis) Reprendre les essais, n'est-ce pas céder au poids d'un lobby militaro-industriel ?
- 2) La reprise des essais ne contrevient-elle pas aux engagements pris au mois de mai dans le cadre de la Conférence de New-York sur le TNP ?
- 3) La reprise des essais ne va-t-elle pas encourager la prolifération des armes nucléaires ?
- 4) La reprise des essais par la France ne va-t-elle pas susciter un effet d'entraînement ?
- 5) N'y a-t-il pas de contradiction entre notre condamnation des essais chinois et la reprise de nos essais ?
- 6) La reprise des essais ne va-t-elle pas donner le signal d'une nouvelle course aux armements ?
- 7) La reprise des essais ne va-t-elle pas mettre la France au ban de la communauté internationale ?
- 8) Pratiquer des essais dans le Pacifique est-il opportun l'année du cinquantenaire d'Hiroshima ?
- 9) La reprise des essais ne va-t-elle pas isoler la France, en particulier à l'égard de ses partenaires européens ?

- 9bis) La décision peut-elle être prise par la France sans consultation européenne ?
- 10) Y a-t-il déjà eu des missions de contrôle ?
- 11) Autoriserez vous des contrôles ?
- 12) Quelle sera votre attitude vis-à-vis de Greenpeace ?

Fiche annexe n°2:

Questions relatives aux objectifs et aux caractéristiques de la campagne.

- 1) Si l'arsenal français est au seuil de suffisance, pourquoi une nouvelle campagne ?
- 2) L'arme nucléaire française telle qu'elle est aujourd'hui ne suffit-elle pas ?
- 3) Combien d'essais vont-ils être réalisés lors de cette campagne ?
- 4) Cette campagne est-elle destinée à préparer le renouvellement de nos composantes ?
- 5) L'exécution d'une campagne d'essais ne représente-t-elle pas une dépense excessive au regard des efforts budgétaires décidés par le Gouvernement ?
- 6) Les essais peuvent-ils se faire en coopération avec d'autres pays que ce soit sous un angle militaire ou sous un angle industriel ?
- 7) S'il s'agit d'une ultime campagne, cela signifie-t-il qu'après cette campagne le Centre d'Expérimentations de Mururoa sera fermé ?

Fiche annexe n°3:

Questions relatives à la simulation et aux objectifs du programme PALEN.

- 1) Pourquoi ne pas passer directement à la simulation ?
- 2) Pourquoi ne pas acquérir les technologies de simulation aux Etats-Unis ?
- 3) La simulation permet-elle de développer de nouveaux types d'armes nucléaires ?
- 4) Que signifie "garantir la fiabilité" de nos armes nucléaires ?
- 5) Que signifie "renouveler nos armes nucléaires" ?
- 6) Il peut donc s'agir en fait d'une modernisation ?
- 7) Quand sera-t-il nécessaire de renouveler effectivement nos armes nucléaires ?

Fiche annexe n°4:

Questions générales relatives à la dissuasion nucléaire et au désarmement.

- 1) N'est-il pas anachronique de fonder notre défense sur l'arme nucléaire ?
- 2) N'y a-t-il pas contradiction à vouloir la dissuasion nucléaire tout en menant une politique de non prolifération ?
- 3) L'arme nucléaire n'est-elle pas désormais politiquement inutile ?
- 4) Avec la fin de la Guerre froide, est-il moralement acceptable de continuer à fonder notre défense sur l'arme nucléaire ?
- 5) Pourtant, il n'y a plus de menace majeure ? Les forces américaines, britanniques et russes ne sont-elles pas "décibléées", ce qui montre bien que la dissuasion n'a plus d'objet ?
- 6) La dissuasion nucléaire n'est-elle pas inutile pour les conflits d'aujourd'hui (Bosnie, Rwanda...) ?
- 7) Les nouveaux dangers nucléaires ne rendent-ils pas plus nécessaire que par le passé un désarmement nucléaire général ?

Fiche annexe n°5:

Questions relatives à la doctrine française de dissuasion nucléaire.

- 1) Que signifie la notion d'intérêts vitaux de la France ?
- 2) Pourquoi la France refuse-t-elle la notion de dissuasion conventionnelle ?
- 3) Pourquoi la France n'a-t-elle pas adopté une politique de "non emploi en premier" ?
- 4) Qu'est-ce que la suffisance ?
- 5) La dissuasion française est-elle "anti-cités" ?
- 6) Pourquoi la France ne participe-t-elle pas aux négociations bilatérales russo-américaines sur la réduction des arsenaux nucléaires ?
- 7) Les orientations dégagées par le Livre Blanc, et particulièrement le rôle accru des forces conventionnelles, sont-elles abandonnées ?
- 7bis) La reprise des essais ne se fera-t-elle pas au détriment d'autres composantes du budget de la Défense et notamment des priorités définies dans le Livre Blanc ? N'y a-t-il pas d'autres priorités plus pressantes ?

Fiche annexe n°6:

Nombre d'essais connus réalisés par les puissances
nucléaires.

Fiche annexe n°7:

État de la force de dissuasion française en 1995.

I. Pourquoi reprendre les essais ?

- a) Pour acquérir les éléments techniques nous permettant de continuer à garantir **la sûreté et la fiabilité** de nos armes nucléaires dans le contexte d'une prochaine interdiction complète et définitive des essais nucléaires.
- b) Pour disposer des éléments nous permettant avec certitude de **parer au vieillissement** de nos armes, dont la durée de vie moyenne est de vingt ans.
- c) Pour nous permettre de continuer à **maintenir notre capacité de dissuasion** dans un monde qui demeurera nucléaire pour longtemps encore.
- d) Pour **développer la simulation** qui nous permettra de continuer à assurer la crédibilité technique de nos moyens de dissuasion en l'absence d'essais.
- e) Parce que la dissuasion nucléaire demeure un **élément essentiel de notre indépendance** et de notre souveraineté dans un monde dangereux.
- f) Parce que le maintien de notre capacité de dissuasion est aussi un élément important de la sécurité et de la **défense de l'Europe**. La préservation de notre capacité de dissuasion permet de pas obérer l'avenir dans ce domaine; les arsenaux nucléaires français et britanniques sont appelés à jouer un rôle important, à l'avenir, dans la défense de l'Europe.

II. Pourquoi une décision aussi rapide ?

Le Président de la République avait annoncé, durant la campagne électorale, qu'il se prononcerait rapidement sur une éventuelle reprise des essais.

Il aurait été irresponsable de repousser une décision de reprise des essais dès lors qu'il était avéré que celle-ci était indispensable à la pérennité de notre dissuasion.

Pour autant, la France a confirmé son engagement dans la lutte contre la prolifération. Ayant accepté la recommandation adoptée, au mois de mai,

par la Conférence du TNP, de conclure avant fin 1996 la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais, il s'agit de l'ultime possibilité pour elle de procéder à une campagne d'essais.

Il était donc de notre devoir de décider aussi rapidement que possible de l'exécution d'une telle campagne.

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, le Président de la République a procédé au préalable à toutes les consultations nécessaires à sa décision. Celles-ci ont aussi profité des expertises réalisées à cet effet depuis deux ans. Une décision rapide a donc été possible.

III. Pourquoi reprendre les essais alors que d'autres continuent d'observer un moratoire ?

La politique constante de la France est de disposer d'une capacité nucléaire qui soit à la fois totalement indépendante et crédible en toutes circonstances. La situation politique, stratégique et technologique de chaque puissance nucléaire est différente.

Les Etats-Unis et la Russie ont procédé, par le passé, à un nombre considérable d'essais [chiffres en annexe] qui leur ont permis d'acquérir davantage de données sur le fonctionnement des armes nucléaires. Ils ont un arsenal nucléaire très diversifié, ce qui leur permet d'assurer plus facilement le maintien de leur dissuasion.

Le Royaume-Uni, pour sa part, dispose d'une force de dissuasion indépendante, mais les décisions britanniques en matière d'essais sont étroitement liées à celles des Etats-Unis.

La Chine continue de procéder à des essais nucléaires, y compris de très forte puissance.

IV. Pourquoi vous autorisez-vous ce que vous voulez interdire aux autres ?

La légitimité du statut de puissance nucléaire de la France est reconnue par le TNP, comme pour les quatre autres puissances nucléaires. Ce statut implique des responsabilités dont celle de veiller à la sûreté et à la fiabilité des armes nucléaires.

Quant aux autres Etats parties au TNP, ils ne peuvent légalement procéder à des essais nucléaires et la communauté internationale a appelé tous les Etats non encore parties au TNP à le rejoindre.

La France partage avec l'ensemble de la communauté internationale l'objectif d'une renonciation aux essais. C'est pour cela qu'il s'agit de son ultime campagne.

V. Pourquoi n'aurait-on pu poursuivre le moratoire ?

Pour parvenir à un arrêt définitif des essais, il faut à la France une brève période de transition. Une prolongation de la suspension aurait signifié la condamnation de notre dissuasion à l'obsolescence progressive, puis sa disparition pure et simple.

Cela aurait signifié renoncer à la dissuasion alors que le danger nucléaire n'a pas disparu et que de nouveaux risques apparaissent.

Cela aurait également signifié renoncer, à terme, à notre indépendance nationale.

La décision du Général de Gaulle de doter la France au début des années 1960 d'un outil de dissuasion autonome avait déjà été critiquée sur le plan intérieur et international. La plupart des critiques d'antan se félicitent que sa résolution ait prévalu. Aujourd'hui, une très large majorité de l'opinion approuve la politique française de dissuasion, et souhaite son maintien parce qu'elle sait qu'elle constitue la garantie ultime de sa sécurité.

VI. Est-ce votre dernière campagne ?

Comme l'a indiqué le Président de la République, il s'agit bien d'une ultime campagne.

FICHE ANNEXE N°1:

QUESTIONS RELATIVES A L'IMPACT DE LA DECISION FRANCAISE SUR L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL
--

1) La reprise des essais ne sacrifie-t-elle pas aux avis des experts militaires au détriment des considérations de politique étrangère ?

La décision du Président de la République répond à la fois à des considérations de défense et à des considérations de politique internationale qui sont indissociables.

Notre objectif, c'est de nous associer avec les autres puissances nucléaires à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais avant la fin 1996, conformément à l'échéance fixée par la communauté internationale.

Il nous faut pour cela être capables de continuer à garantir, dans un tel contexte, la sûreté et la fiabilité des armes, et nous engager dans la voie de la simulation avec les bases nécessaires. Nous devons enfin tenir compte des délais qu'impose le calendrier de la négociation du traité d'interdiction complète.

Avant de prendre sa décision, le Président de la République a procédé à de larges consultations. Il a également pris l'avis des experts - militaires, ingénieurs et scientifiques. Il en a conclu à la nécessité d'une ultime campagne.

Il est vrai que cette décision grave n'a pas été facile à prendre. Le Président de la République l'a prise en toute connaissance de cause, en fonction des intérêts de la France.

L'exécution de cette campagne est pleinement compatible avec nos engagements internationaux: limitation de la campagne en nombre de tirs et en durée, conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais fin 1996.

1bis) Reprendre les essais, n'est-ce pas céder au poids d'un lobby militaro-industriel ?

La décision du Président de la République résulte d'une appréciation souveraine des intérêts de sécurité de la France dans leur ensemble.

Le maintien de la dissuasion nucléaire est par ailleurs un choix fondamentalement politique, qui fait l'objet d'un large consensus en France.

Enfin, cette décision n'est pas liée à un quelconque impératif industriel et n'aura aucun impact significatif sur le plan de charge des industries de défense.

2) La reprise des essais ne contrevient-elle pas aux engagements pris au mois de mai dans le cadre de la Conférence de New-York sur le TNP ?

La France a accepté, comme les autres puissances nucléaires, la recommandation visant à conclure pour la fin 1996 la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle demeure pleinement attachée à cet objectif. La réalisation d'une campagne d'essais ne modifie ni le but ni les modalités de sa participation à la négociation.

A New-York, l'idée d'un engagement à une "prolongation du moratoire" a été écartée. Les puissances nucléaires se sont en revanche engagées à d'observer "la plus grande retenue" en matière d'essais. Cela n'est pas incompatible avec la série limitée d'essais à laquelle nous allons procéder, qui est réduite au strict minimum de nos besoins.

La France demeure également pleinement attachée à l'objectif ultime de désarmement nucléaire souscrit dans le cadre du Traité de non-prolifération. L'exécution de la campagne d'essais annoncée n'a pas pour but d'accroître le niveau de l'armement nucléaire français, mais seulement de maintenir, à un niveau de suffisance, une dissuasion crédible et efficace.

3) La reprise des essais ne va t-elle pas encourager la prolifération des armes nucléaires ?

Nous avons impérativement besoin d'exécuter cette série d'essais pour continuer à garantir la sûreté et la fiabilité de nos armes nucléaires après la signature du futur traité d'interdiction complète.

Nous ne pensons pas que cette campagne de tirs, extrêmement limitée en temps et en nombre, puisse avoir quelque influence que ce soit sur la prolifération des armes nucléaires.

Ajoutons que la France s'engage à revenir à une situation de moratoire dès la fin de la campagne, et à arrêter définitivement les essais dès la conclusion du futur traité d'interdiction complète.

En revanche, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais universel et vérifiable, que nous appelons de nos vœux, aura un effet significatif sur la non-prolifération nucléaire.

4) La reprise des essais par la France ne va-t-elle pas susciter un effet d'entraînement ?

Cette décision résulte de l'analyse objective des besoins de notre dissuasion.

Notre situation, à cet égard, n'est en rien comparable à celle des autres puissances nucléaires.

Les Etats-Unis et la Russie ont procédé à des essais beaucoup plus nombreux que les nôtres: plus de 700 pour la Russie et plus de 1000 pour les Etats-Unis [voir fiche annexe]. Ils détiennent chacun un arsenal beaucoup plus important que le nôtre en nombre et en diversité.

Les Etats-Unis s'étaient préparés de longue main à un arrêt des essais, grâce aux données qu'ils ont recueilli lors de leurs expérimentations et à un programme spécifique.

La Chine elle-même continue de procéder à des essais.

Quant aux autres Etats, la communauté internationale ne leur reconnaît pas le droit de disposer d'armes nucléaires.

Cette ultime campagne est très limitée en nombre et dans le temps. Elle est destinée à nous permettre de nous engager dans la voie de la simulation afin de pouvoir ultérieurement nous passer d'essais. Après cette campagne, nous entendons conclure le traité d'interdiction complète des essais fin 1996.

5) N'y a-t-il pas contradiction entre notre condamnation des essais chinois et la reprise de nos essais ?

Lorsque la Chine a procédé à des essais, y compris de très forte puissance, alors que les autres puissances nucléaires continuaient de respecter leur suspension, nous avons publiquement rappelé notre double objectif: participer activement à la lutte contre la prolifération nucléaire, et maintenir la crédibilité de notre dissuasion. C'est la raison pour laquelle les autorités gouvernementales françaises avaient, à plusieurs reprises ces deux dernières années, manifesté leur volonté de reprendre les essais s'il était avéré que ceux-ci étaient indispensables à la crédibilité technique de notre dissuasion.

D'après nos informations, les essais aujourd'hui conduits par la Chine n'ont pas la même finalité que les nôtres. Les Chinois préparent une nouvelle génération d'armes. Ce n'est pas notre cas.

6) La reprise des essais ne va t-elle pas donner le signal d'une nouvelle course aux armements ?

Cette campagne est centrée sur la fiabilité et la sûreté de nos armes, la préparation du programme de simulation.

L'exécution de cette campagne limitée en temps et en nombre de tirs n'a en aucun cas pour objectif d'accroître le nombre ou la puissance des armes nucléaires françaises. Il ne s'agit pas non plus de concevoir de nouveaux types d'armes.

Au surplus, la France n'a jamais participé à la course aux armements: le niveau de l'arsenal français de dissuasion est régi par un principe de stricte suffisance.

7) La reprise des essais ne va t-elle pas mettre la France au ban de la communauté internationale ?

La décision de procéder à une ultime campagne d'essais est une décision grave. Mais elle vise à résoudre un problème spécifique auquel nous sommes confrontés, qui touche au coeur de notre système de défense. Par ailleurs, notre décision ne contrevient nullement à nos engagements internationaux ni à nos objectifs de non-prolifération et de désarmement.

Nous avons expliqué nos besoins à nos alliés et nous comptons sur leur compréhension et leur solidarité.

Enfin, nous avons démontré, à de multiples reprises, l'absence d'effets sur les populations et sur l'environnement des essais réalisés au Centre d'Expérimentations du Pacifique. Toutes les précautions ont été prises dans ce but, et leur efficacité a été vérifiée par des experts indépendants.

8) Pratiquer des essais dans le Pacifique est-il opportun l'année du cinquantenaire d'Hiroshima ?

Hiroshima a montré le caractère terrifiant des effets de l'arme nucléaire, dont la capacité de destruction instantanée est sans équivalent.

Le cinquantenaire d'Hiroshima nous rappelle que l'arme nucléaire ne devrait jamais être utilisée.

C'est pour cela que l'arme nucléaire, pour la France, est strictement une arme de dissuasion.

La dissuasion nucléaire, qui a contribué à éviter tout conflit majeur depuis un demi siècle, a pour but d'interdire la guerre générale, et de prévenir des tragédies telles que la seconde guerre mondiale.

9) La reprise des essais ne va-t-elle pas isoler la France, en particulier à l'égard de ses partenaires européens ?

Chacun sait que la France est particulièrement engagée dans la lutte contre la prolifération et assume son statut de puissance nucléaire avec responsabilité.

Nous participons activement aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi qu'aux travaux de la Conférence du désarmement, et en particulier à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Président de la République a réaffirmé notre attachement à l'objectif de la conclusion d'un tel traité avant fin 1996.

Pour autant, nous avons une force de dissuasion à préserver dans le temps. Cette ultime campagne sera exécutée dans des conditions compatibles avec les recommandations agréées à New-York au mois de mai dernier par la Conférence du TNP.

En ce qui concerne nos partenaires européens, nous les avons tenus informés de nos intentions. Nous avons expliqué nos besoins à nos alliés et nous comptons sur leur compréhension et leur solidarité.

Les questions nucléaires militaires ne sont pas encore du ressort de l'Union européenne, mais l'on connaît l'attachement de la France à ce que cette dimension de la défense commune fasse l'objet d'une réflexion entre Européens. Pour l'avenir, la meilleure garantie pour que la défense européenne comprenne une dimension nucléaire réside dans la capacité totalement indépendante de la France dans ce domaine.

Enfin, nous rappelons que les pays de l'Alliance atlantique ont reconnu l'importante contribution des forces nucléaires française et britannique à la sécurité de l'Europe toute entière, notamment lors du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenu à Rome en 1991.

9bis) La décision peut-elle être prise par la France sans consultation européenne ?

Le Président de la République a tenu à ce que tous les pays de l'Union européenne soient informés préalablement de sa décision.

Pour autant, il s'agit d'une décision totalement souveraine.

10) Y a-t-il déjà eu des missions de contrôle ?

Le Gouvernement français fait diffuser un rapport annuel sur la surveillance de l'environnement et le bilan radiologique des sites du Pacifique aux élus de Polynésie française et au comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des rayonnements ionisants (UNSCEAR).

Plusieurs missions scientifiques ont pu constater les sévères conditions de sécurité observées sur les sites et l'absence d'effets significatifs tant pour les populations de cette région que pour l'environnement. Il faut notamment citer les missions TAZIEFF (1982), ATKINSON de Nouvelle Zélande (1983), COUSTEAU (1987).

Ces constatations ont été confirmées par des mesures comparatives de radioactivité effectuées avec la participation de plusieurs laboratoires étrangers de renom scientifique international, en 1991 puis en 1994 (Américain, Anglais, Suédois, Australien, Néo-zélandais, Autrichien, AIEA).

D'autres contrôles de même nature auront assurément lieu: nous serons prêts à les accueillir à l'issue de cette campagne.

11) Autoriserez-vous des contrôles ?

Comme par le passé, nous pourrions autoriser des experts scientifiques internationaux à procéder à des analyses. Nous sommes prêts à accueillir des équipes à cet effet à l'issue de cette très brève campagne, c'est-à-dire dès l'été 1996.

12) Quelle sera votre attitude vis-à-vis de *Greenpeace* ?

Cette organisation écologiste sera soumise aux mêmes règles que les autres.

FICHE ANNEXE N°2:**QUESTIONS RELATIVES
AUX OBJECTIFS ET AUX CARACTERISTIQUES DE LA
CAMPAGNE**

1) Si l'arsenal français est au seuil de suffisance, pourquoi une nouvelle campagne ?

Précisément pour nous permettre d'y demeurer à l'avenir, en recueillant les éléments techniques nécessaires au développement des outils de simulation.

2) L'arme nucléaire française telle qu'elle est aujourd'hui ne suffit-elle pas ?

Aujourd'hui, si. Notre dissuasion nucléaire est crédible et suffisante. Mais demain, nous devons nous adapter à une situation où les essais seront interdits, alors que les armes vieillissent.

Nos armes sont aujourd'hui sûres et fiables. Cette campagne est destinée à nous permettre de continuer à garantir qu'elles le demeureront à l'avenir. Elle n'est pas destinée à développer de nouveaux types d'armes.

3) Combien d'essais vont-ils être réalisés lors de cette campagne ?

Le nombre minimal strictement nécessaire à nos besoins, et compatible avec les engagements pris à New-York.

4) Cette campagne est-elle destinée à préparer le renouvellement de nos composantes ?

L'exécution de cette campagne et le renouvellement de nos composantes sont deux questions différentes.

Les décisions concernant les composantes de notre arsenal de dissuasion seront prises en temps utile par le Président de la République. A cet effet, le Premier Ministre a chargé le Ministre de la Défense de préparer les éléments d'appréciation nécessaires pour 1996. Ces décisions seront appuyées entre autres sur un ensemble de données techniques, dont font partie celles qui sont recueillies lors des campagnes d'essais.

5) L'exécution d'une campagne d'essais ne représente-t-elle pas une dépense excessive au regard des efforts budgétaires décidés par le Gouvernement ?

La possibilité d'une reprise des essais à tout moment, sur ordre du Président de la République, a toujours été prévue, à titre conservatoire, par les autorités politiques françaises depuis 1992.

Notre capacité à conduire des essais nucléaires a ainsi été préservée durant la période de suspension des essais. La dépense afférente à la conduite d'une série limitée d'essais est compatible avec le cadre budgétaire pour 1995.

Approximativement, le coût unitaire d'un essai peut être évalué à 100 millions de francs.

Pour 1995, le budget prévisionnel concernant l'ensemble des expérimentations nucléaires est voisin de 2 milliards de francs, soit 1% environ du budget de la défense, dont un peu plus de la moitié va au Commissariat à l'Energie Atomique et le reste aux Armées.

6) Les essais peuvent-ils se faire en coopération avec d'autres pays que ce soit sous un angle militaire ou sous un angle industriel ?

Le Royaume-Uni, pour sa part, effectue ses essais sur le champ de tir américain du Nevada.

Mais la fabrication des engins nucléaires est par nature un domaine qui ne se prête guère à un partage, pour des raisons d'indépendance. La France y est comme les autres, particulièrement attachée.

Ses besoins résultent de choix politiques et techniques qui lui sont spécifiques, ce qui n'exclut pas l'échange de données techniques entre notre pays et les puissances nucléaires alliées.

En tout état de cause, cette ultime campagne sera effectuée dans un cadre strictement national.

7) S'il s'agit d'une ultime campagne, cela signifie-t-il qu'après cette campagne le Centre d'Expérimentations de Mururoa sera fermé ?

A l'été 1995, le Centre d'Expérimentations du Pacifique aura déjà subi un resserrement important de ses effectifs (- 50% depuis 1992) et de son budget (- 30% depuis 1992). La réflexion se poursuit en vue de prolonger la réorganisation déjà engagée.

Tant que la négociation sur un traité d'interdiction complète des essais ne sera pas conclue, aucune décision définitive ne saurait être prise concernant l'avenir des sites du Pacifique.

En toute hypothèse, des activités minimales de surveillance de l'environnement devront être maintenues sur les sites polynésiens.

Cette campagne n'est destinée:

- *ni à concevoir de nouveaux types d'armes nucléaires*
- *ni à accroître le nombre ou la puissance des armes existantes*
- *ni à développer des armes miniaturisées*
- *ni à modifier le rôle de nos armes nucléaires*
dans notre doctrine de défense

FICHE ANNEXE N°3:

QUESTIONS RELATIVES A LA SIMULATION ET AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME PALEN

1) Pourquoi ne pas passer directement à la simulation ?

Parce que la France ne dispose pas, aujourd'hui, des outils, des technologies et des bases de données suffisants. Toute autre affirmation est contraire à la réalité.

Cette campagne d'essais est indispensable pour développer le programme de simulation dans des conditions acceptables pour la France.

2) Pourquoi ne pas acquérir les technologies de simulation aux Etats-Unis ?

Nous avons reçu des offres de coopération de la part des Etats-Unis et nous poursuivons les conversations en ce sens avec eux.

Mais nous ne saurions renoncer à l'indépendance de notre force de dissuasion.

En tout état de cause, l'aide des Etats-Unis ne peut avoir qu'une portée relativement limitée, parce qu'ils n'utilisent pas les mêmes technologies.

3) La simulation permet-elle de développer de nouveaux types d'armes nucléaires ?

La simulation ne permet pas de développer de nouveaux types d'armes nucléaires.

Elle contribuera à garantir la fiabilité et la sûreté des armes.

4) Que signifie "garantir la fiabilité" de nos armes nucléaires ?

Il s'agit de posséder des moyens de garantir, à l'avenir, que l'arme fonctionnerait effectivement comme prévu, tout au long de sa durée de vie. Cela est indispensable à la crédibilité de la dissuasion.

5) Que signifie "renouveler nos armes nucléaires" ?

Il s'agit de remplacer une charge nucléaire par une autre, lorsqu'il est jugé, par exemple pour des raisons de vieillissement, que l'arme n'est plus assez sûre ou plus assez fiable. Cela peut nécessiter le remplacement de l'ensemble du système d'arme.

6) Il peut donc s'agir en fait d'une modernisation ?

La seule modernisation que nous envisageons, c'est celle qui permet de continuer à garantir la sécurité et la fiabilité de nos moyens de dissuasion.

Dans le même temps, nous nous assurerons bien entendu que nous disposons des moyens de garantir la crédibilité de notre dissuasion en toutes circonstances, face aux évolutions technologiques ou stratégiques (par exemple: défenses anti-missiles), tout en restant au niveau de suffisance que nous nous sommes imposés.

7) Quand sera-t-il nécessaire de renouveler effectivement nos armes nucléaires ?

Lorsque les impératifs de fiabilité et de sûreté de la dissuasion ne pourront plus être assurés avec les systèmes existants, dont la durée de vie moyenne est de l'ordre de vingt ans. [voir fiche 2, question 3]

FICHE ANNEXE N°4:

QUESTIONS GENERALES RELATIVES A LA DISSUASION NUCLEAIRE ET AU DESARMEMENT

1) N'est-il pas anachronique de fonder notre défense sur l'arme nucléaire ?

Non. L'hypothèse de la résurgence d'une menace majeure pour l'Europe ne peut être exclue. Par ailleurs, de nouvelles menaces pour nos intérêts vitaux pourraient apparaître, liées notamment aux armes de destruction massive. Renoncer à l'arme nucléaire serait donc dangereux, puisque nous ne disposerions plus, aux yeux d'un agresseur éventuel, de cette garantie ultime.

L'arme nucléaire est pour nous une arme de dissuasion et de prévention de la guerre, et non une arme de bataille. Ce concept reste valable aujourd'hui et face aux incertitudes de l'avenir.

Enfin, tant que subsisteront dans le monde des armes nucléaires, il est de notre responsabilité pour la sécurité du pays et son indépendance que la France conserve cette capacité.

2) N'y a-t-il pas contradiction à vouloir préserver la dissuasion nucléaire tout en menant une politique de non-prolifération ?

La légitimité du statut nucléaire de la France est reconnue par le Traité de non-prolifération de 1968, qui vient d'être prorogé. Le maintien de la capacité de dissuasion française n'est pas un facteur de prolifération.

La lutte contre la prolifération nucléaire est une oeuvre difficile et de longue haleine. Nous n'avons pas, malgré nos efforts constants et soutenus, de garanties sur son efficacité totale. Nous devons donc nous assurer contre ce risque: de nouvelles puissances nucléaires pourraient en effet avoir les moyens de mettre en cause nos intérêts vitaux.

3) L'arme nucléaire n'est-elle pas désormais politiquement inutile ?

L'arme nucléaire est un élément essentiel de notre indépendance et de notre rang dans le monde.

4) Avec la fin de la guerre froide, est-il moralement acceptable de continuer à fonder notre défense sur l'arme nucléaire ?

Ce qui est moralement inacceptable, c'est la guerre. L'arme nucléaire est le moyen le plus sûr d'empêcher la guerre générale.

L'arme nucléaire est pour nous une arme de dissuasion et de prévention de la guerre, et non une arme de bataille. Ce concept reste valable aujourd'hui et face aux incertitudes de l'avenir.

5) Pourtant, il n'y a plus de menace majeure ? Les forces américaines, britanniques et russes ne sont-elles pas "décibléées", ce qui montre bien que la dissuasion n'a plus d'objet ?

Il n'y a pas de menace majeure contre l'Europe aujourd'hui, mais la résurgence d'une telle menace ne peut être exclue pour l'avenir.

La dissuasion s'adresse à tout agresseur potentiel qui s'en prendrait à nos intérêts vitaux, quel qu'il soit et quels que soient ses moyens.

Il serait impossible de renoncer "provisoirement" à l'arme nucléaire. En cas d'apparition d'une menace contre nos intérêts vitaux, les délais nécessaires pour reconstituer une force de dissuasion seraient considérables.

Quant aux mesures de "déciblage": elles sont largement symboliques, sans réelle valeur stratégique, invérifiables et rapidement réversibles.

6) La dissuasion nucléaire n'est-elle pas inutile pour les conflits d'aujourd'hui (Bosnie, Rwanda...) ?

C'est tout à fait exact.

La dissuasion nucléaire a pour objet de prévenir des conflits d'une autre nature, qui affecteraient directement nos intérêts vitaux.

7) Les nouveaux dangers nucléaires ne rendent-ils pas plus nécessaire que par le passé un désarmement nucléaire général ?

Les nouveaux dangers nucléaires appellent trois sortes de réponses.

- La poursuite de notre politique de dissuasion. Elle exige de garantir, en toutes circonstances et quelle que soit l'origine de la menace pour nos intérêts vitaux, l'efficacité et la crédibilité de notre dissuasion. Nos forces stratégiques

seront maintenues au niveau de suffisance requis par les évolutions techniques et internationales.

- La lutte contre la prolifération. C'est pourquoi la France a signé et ratifié le Traité de non-prolifération (TNP), et a contribué activement à l'objectif de prorogation indéfinie du TNP qui a été heureusement atteint à la Conférence de New-York. C'est pourquoi également, elle participe activement à la négociation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) au sein de la Conférence du désarmement à Genève.

- La mise en oeuvre de l'Article VI du TNP. Celui-ci prévoit des négociations visant des mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, au même titre que le désarmement général et complet. Sur ce dernier point, la France n'a cessé d'être en pointe des initiatives (signature à Paris du Traité sur les forces conventionnelles en Europe [FCE], traité "Ciel ouvert", signature à Paris en 1993 d'une convention d'interdiction complète des armes chimiques, initiatives pour l'application universelle d'une convention d'interdiction des armes biologiques).

FICHE ANNEXE N°5:

**QUESTIONS RELATIVES A LA DOCTRINE FRANCAISE DE
DISSUASION NUCLEAIRE****1) Que signifie la notion d'intérêts vitaux de la France ?**

L'intégrité du territoire national, de ses dépendances et de ses approches aériennes et maritimes, le libre exercice de notre souveraineté, et la protection de la population, en constituent le coeur.

Le Président de la République est seul juge de la délimitation de ces intérêts vitaux, lui qui est, aux termes de notre Constitution, garant de l'intégrité du territoire, de l'indépendance nationale, et du fonctionnement régulier des pouvoirs publics.

Il n'y a pas lieu de donner une définition trop précise de ces intérêts. En effet, une telle incertitude est liée à la nature même de la dissuasion, et est de nature à la renforcer: un adversaire qui connaîtrait les limites de nos intérêts vitaux serait à même de calculer les risques d'une agression contre d'autres intérêts.

2) Pourquoi la France réfute-t-elle la notion de dissuasion conventionnelle ?

La supériorité conventionnelle n'est pas la dissuasion.

Comme l'a rappelé le Livre Blanc sur la défense, il est illusoire et dangereux de prétendre que les armes conventionnelles pourraient avoir pour effet, comme les armes nucléaires, d'empêcher la guerre. Toutes les leçons de l'Histoire plaident en sens opposé. Cette conception suggère la possibilité de régler les problèmes internationaux par l'emploi de la force et entraîne la course aux armements. Elle n'est pas compatible avec notre stratégie.

3) Pourquoi la France n'a-t-elle pas adopté une politique de "non emploi en premier" ?

Afin de contribuer à la lutte contre la prolifération nucléaire, nous avons donné, de manière harmonisée avec les autres puissances nucléaires, des "assurances de sécurité négatives", c'est-à-dire des garanties de non emploi de l'arme nucléaire, aux Etats non nucléaires qui ont adhéré au Traité de non-prolifération et non alliés à une puissance nucléaire.

Il va néanmoins de soi que notre dissuasion couvre toute mise en cause de nos intérêts vitaux quels que soient les moyens de la menace, y compris celle d'armes de destruction massive produites et utilisées en dépit de l'interdiction internationale qui les frappe; nul ne peut douter de notre volonté et de notre capacité à exposer un adversaire, dans de telles circonstances, à des dommages inacceptables.

Un concept de "non emploi en premier", c'est-à-dire une généralisation de ces assurances sans condition, viendrait limiter le champ d'exercice de la dissuasion à la seule menace nucléaire, alors que nos intérêts vitaux pourraient être menacés par des moyens très divers, en particulier d'autres types d'armes de destruction massive. Or seule l'arme nucléaire est, à notre sens, de nature à dissuader de toute forme de menace contre nos intérêts vitaux (cf. argumentation sur la dissuasion conventionnelle).

4) Qu'est-ce que la suffisance ?

La suffisance est le niveau des moyens strictement nécessaires pour dissuader tout adversaire potentiel de nous agresser, sauf à ce qu'il s'expose à des dommages inacceptables au regard de l'enjeu que nous représentons.

Ces dommages doivent pouvoir être obtenus quel que soit le niveau des défenses adverses susceptibles d'être opposés à nos forces. L'existence d'instruments internationaux de limitation des défenses antimissiles est, à cet égard, un élément important pour notre appréciation de la notion de suffisance.

Dans la mesure où nul ne peut exclure, sur le long terme, la résurgence d'une menace majeure contre l'Europe, c'est ce risque majeur qui dimensionne, au premier chef, notre outil de dissuasion.

5) La dissuasion française est-elle "anti-cités" ?

Ce concept ne figure pas dans la doctrine française, telle qu'elle a été réaffirmée dans le Livre Blanc.

6) Pourquoi la France ne participe-t-elle pas aux négociations bilatérales russo-américaines sur la réduction des arsenaux nucléaires ?

La disproportion entre l'arsenal français, d'une part, et les arsenaux russes et américains, d'autre part, reste considérable. A l'issue de la mise en oeuvre du traité START-I, on comptera encore plus de 6000 têtes russes et plus de 8500 têtes américaines. Le traité START-II, signé en janvier 1993, devrait permettre aux Etats-Unis et à la Russie de disposer encore de 3500 têtes chacun en 2003. Encore n'est-il toujours pas ratifié à ce jour.

L'ordre de grandeur de l'arsenal français reste donc sans commune mesure avec ceux des deux grandes puissances nucléaires: il est limité à des capacités suffisantes pour assurer la crédibilité de sa dissuasion envers tout agresseur potentiel.

La France souscrit pleinement à l'objectif ultime du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un désarmement général et complet. Elle soutient les efforts menés par les Etats-Unis et la Russie dans ce domaine. Elle a elle-même procédé à des réductions unilatérales pour ajuster le niveau de ses forces nucléaires au nouveau contexte stratégique. Elle souhaite pouvoir, le moment venu, se joindre à des conversations sur la réduction des arsenaux nucléaires.

La France a déjà eu l'occasion de déclarer à de nombreuses reprises qu'elle demeurerait prête à participer au processus de désarmement nucléaire, dès lors que le contexte géostratégique continuerait d'évoluer favorablement et permettrait d'envisager une réduction générale des niveaux de forces dans le monde.

7) Les orientations dégagées par le Livre Blanc, et particulièrement le rôle accru des forces conventionnelles, sont-elles abandonnées ?

En aucun cas.

Les orientations du Livre Blanc demeurent valables: le Premier ministre a d'ailleurs demandé au Ministre de la Défense d'en poursuivre l'approfondissement. Notre concept associe la confirmation du rôle de la dissuasion nucléaire et une stratégie d'action conventionnelle renouvelée.

Le rôle accru des forces conventionnelles, qui résulte des nouvelles missions de nos forces armées dans un contexte stratégique transformé, est confirmé. Cela ne remet nullement en cause notre concept de dissuasion ni sa place dans notre stratégie de défense.

Il ne sera procédé à aucun prélèvement sur les lignes budgétaires consacrées aux armes conventionnelles. En effet, en application des instructions gouvernementales données depuis 1992, la possibilité d'une reprise des essais à tout moment avait été prise en compte.

7bis) La reprise des essais ne se fera-t-elle pas au détriment d'autres composantes du budget de la Défense et notamment des priorités définies dans le Livre Blanc ? N'y a-t-il pas d'autres priorités plus pressantes ?

Il ne sera procédé à aucun prélèvement sur les lignes budgétaires consacrées aux autres composantes du budget de la Défense. En effet, en application des instructions gouvernementales données depuis 1992, la possibilité d'une reprise des essais à tout moment avait été prise en compte.

Cette décision traduit les orientations du Livre Blanc, qui fait du maintien à long terme de notre dissuasion un impératif absolu. Elle ne remet nullement en cause les autres priorités définies dans le Livre Blanc.

Au vu des contraintes de calendrier (négociation d'un traité d'interdiction des essais), une décision rapide était indispensable.

FICHE ANNEXE N°6:

NOMBRE D'ESSAIS CONNUS REALISES PAR LES PUISSANCES NUCLEAIRES
--

ETATS-UNIS	1051	(chiffre officiel, dont 925 souterrains, parmi lesquels 204 tenus secrets jusqu'à décembre 1993)
RUSSIE	715	(dont 508 souterrains)
ROYAUME-UNI	45	(dont 24 souterrains)
CHINE	42	(dont 16 souterrains)
FRANCE	192 ¹	(dont 147 souterrains)

¹ Détail:

- 17 au Sahara (jusqu'en 1966), dont 4 aériens et 13 souterrains;
- 175 dans le Pacifique, dont 41 aériens (jusqu'en 1974) et 134 souterrains.

FICHE ANNEXE N°7:

ETAT DE LA FORCE DE DISSUASION FRANCAISE EN 1995**1. FORCE OCEANIQUE STRATEGIQUE (FOST)**

- 5 sous-marins dont 4 dans le cycle opérationnel
- 64 missiles M4 (4ème génération de missiles Mer-Sol Balistiques Stratégiques - MSBS)
- 384 têtes nucléaires

2. FORCES AERIENNES STRATEGIQUES (FAS)**Plateau d'Albion**

- Plateau d'Albion: 2 x 9 silos
- 18 missiles S3D (S3 pour 3ème génération de missiles Sol-Sol Balistiques Stratégiques; D pour "durcis")
- 18 têtes nucléaires

Air-Sol

- 2 escadrons de Mirage IVP
- 15 missiles Air-Sol Moyenne Portée (ASMP)
- 3 escadrons de Mirage 2000N et une flotille de Super-Etendard sur porte-avions
- 45 missiles Air-Sol Moyenne Portée (ASMP)

3. FORCE HADES (missile sol-sol de 450 km de portée environ)

- 1 régiment et 2 sites en "veille technico-opérationnelle", c'est-à-dire non disponibles instantanément
- 30 missiles et 15 lanceurs
- 30 têtes nucléaires de faible énergie

REPRISE DES ESSAIS NUCLEAIRES FRANÇAIS

ARGUMENTAIRE - RESUME

◆ La France, membre permanent du conseil de sécurité et l'une des cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP doit continuer de disposer d'une force de dissuasion crédible et sûre. Il est de sa responsabilité de veiller à la sûreté et à la fiabilité de ses armes nucléaires. Nous entendons le faire dès que possible par la simulation. Cette ultime campagne d'essais nucléaires, décidée par le Président de la République, nous permettra d'y parvenir.

Elle nous permettra aussi de nous joindre, avant la fin de l'année 1996, à la conclusion du traité sur l'arrêt complet des essais nucléaires (CTBT), conformément à l'objectif que s'est assigné la communauté internationale.

Sans la perspective de disposer d'une capacité de simulation des essais, nous ne serions pas capables d'adhérer à un CTBT en 1996 dans des conditions compatibles avec la sûreté et la fiabilité de nos armes.

◆ Les caractéristiques de la série d'essais, décidée par le Président de la République, sont claires : il s'agit de notre dernière campagne. Elle sera réduite en nombre de tirs, elle sera limitée dans le temps (elle devra être achevée à la mi-1996), elle sera, comme les précédentes, menée dans les conditions les plus strictes de sécurité et de préservation de l'environnement.

◆ La France avait toujours clairement marqué qu'elle se réservait la possibilité de reprendre une série d'essais nucléaires tant que le CTBT ne serait pas entré en vigueur.

Notre décision est pleinement conforme à nos engagements internationaux: nous respectons la contrainte de la "plus grande retenue" en matière d'essais inscrite dans plusieurs textes auxquels nous avons souscrit (résolution de la dernière assemblée générale des Nations Unies sur l'arrêt des essais, déclaration sur les principes et les objectifs de la conférence de New-York sur le TNP notamment) ; aucun de ces textes ne prévoit l'obligation d'une suspension définitive des essais à ce stade.

◆ L'engagement de la France à s'associer à la conclusion du CTBT avant la fin de 1996 est important à un double titre:

- En lui-même puisqu'il est nécessaire, pour qu'un accord sur l'arrêt complet des essais nucléaires trouve tout son sens, que tous les états dotés de l'arme nucléaire y adhèrent.

- Du point de vue de la lutte contre la prolifération des armes nucléaires, car la date butoir de la fin 1996 figure parmi les objectifs recommandés par la déclaration adoptée à New-

York le 11 mai 1996 par la conférence sur le traité de non prolifération nucléaire (au cours de laquelle a été décidée la prorogation pour une durée illimitée du TNP).

◆ Les caractéristiques de cette campagne d'essais comme ses finalités (progrès vers la simulation, conclusion du CTBT avant 1996), indiquent clairement qu'il ne s'agit pour la France ni de concevoir de nouveaux types d'armes, ni d'accroître le nombre ou la puissance des armes existantes, ni de développer des armes miniaturisées.

Cette dernière campagne d'essais est parfaitement dans la ligne de notre stratégie constante de dissuasion. Celle-ci restera purement défensive, excluant la bataille nucléaire et visant uniquement à prévenir la guerre.

◆ Ce serait nous faire un mauvais procès que de prétendre que cette ultime campagne d'essais pourrait constituer un signal d'encouragement à la reprise de la course aux armements nucléaires de la prolifération des armes nucléaires :

- la France n'a jamais participé à la course aux armements nucléaires. Les puissances nucléaires les plus armées peuvent faire l'économie de nouveaux essais, nous ne le pouvons pas. Les buts limités que nous assignons à notre dernière campagne d'essais ne sauraient en aucun cas fournir un prétexte à une nouvelle escalade de la part des détenteurs d'arsenaux considérablement plus développés et plus perfectionnés que ne le sont nos capacités de dissuasion.

Quant aux éventuels proliférateurs, la conférence de New York sur le TNP (du 17 avril au 12 mai) a marqué à nouveau le caractère illégal de leur action, solennellement condamnée par la quasi-totalité de la communauté internationale. En décidant la dérogation pour une durée illimitée du TNP, cette même conférence a confirmé l'existence d'une responsabilité des états dotés de l'arme nucléaire et reconnus comme tels par le traité.

Cette situation implique pour ces états des devoirs particuliers. Assurer la sûreté et la fiabilité des armes nucléaires en leur possession fait partie de ces devoirs, auxquels la France n'entend pas se dérober.

Pour notre pays, la réalisation de cet objectif exige l'acquisition de la technique de la simulation des essais. Des considérations évidentes de souveraineté aussi bien que des contraintes technologiques interdisent de parvenir à la simulation par emprunt auprès d'une autre puissance nucléaire.